Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Protection du consommateur : l'Etat de Vaud et la Caisse d'assurance du bétail paieront certains contrôles

Afin de protéger au mieux les consommateurs et d'éviter les graves problèmes économiques découlant des épizooties, le Service vétérinaire cantonal estime que des contrôles spécifiques sont indispensables pour assurer un dépistage rapide des maladies que certains animaux pourraient contracter. Conscients de la situation difficile des agriculteurs, l'Etat de Vaud et la Caisse d'assurance du bétail (CAB) ont décidé de prendre à leur charge les frais occasionnés par ces analyses.

C'est ainsi que la commission de surveillance de la CAB a conclu que, dès ce jour, la Caisse paiera les analyses rendues dorénavant obligatoires par le Vétérinaire cantonal sur tous les animaux assurés prenant part à des expositions situées sur territoire vaudois, pour autant qu'elles soient réalisées à l'Institut Galli-Valerio.

Dès 2004, l'Etat prendra en outre à sa charge les analyses de lait dans le cadre de prélèvements effectués par les vétérinaires lorsque des problèmes de mammites sont constatés dans les exploitations agricoles vaudoises détenant des vaches laitières.

Dans un contexte économique particulièrement morose pour l'agriculture, tant l'Etat que la CAB espèrent par ces mesures faire preuve de solidarité, tout en démontrant que le laboratoire vétérinaire (Institut Galli-Valerio) est un centre de compétences au service des agriculteurs et des vétérinaires de ce canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 décembre 2003

Jacques-Henri Penseyres, vétérinaire cantonal, 021 316 38 78 - jacques-henri.penseyres@svet.vd.ch